

VILLE DE VILLENROY



**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2023 à 19 heures 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, Mmes, HUDE Emmanuel, SILVA Guyslaine, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, DANIEL Caroline, LY Abdou, FOURNIER Agnès, RODRIGUES Aurore, NEIVA DE SOUSA Joséphine, JARDINIER Patrick, BUIRON Lucile, BOUKHRIS Samira, MERCIER Claude, LEITAO Pedro, THERIN Yann, BRETHIOT Micheline, DEROY Hervé, KOZA Nadia, FIERRY-FRAILLON Julien.

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mme INCANA BESSON Myriam à Mme NEIVA DE SOUSA Joséphine, Mme Cécile MARIN BARROIS à Mme Aurore RODRIGUES, M GRIMAUD Pascal à M DEROY Hervé, M BEAUJEAN Gérard à Mme KOZA Nadia

Absent: Justin TANKOUA

Sylvie TEIXEIRA désignée comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

Le Maire déclare le Conseil Municipal de ce jour ouvert à 19 h 33 et procède à l'appel.

Approbation du PROCES VERBAL du 19 juillet 2023

Le Maire indique qu'une délibération sur table est prévue, qu'il propose de prendre à la vue de la situation urgente de nos amis marocains.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient ce sera le point n°1 de l'ordre du jour à la suite du procès-verbal et des décisions.

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) souhaite prendre la parole : *M. le Maire bonsoir, bonsoir à tous les colistiers. Je ne suis pas forcément d'accord avec le procès-verbal.*

M. le Maire : *Attendez, on n'en est pas encore là, vous êtes allé trop vite. Là nous évoquons juste cette délibération sur table. Maintenant, nous allons pouvoir passer au procès-verbal de la séance du 19 juillet 2023 que vous avez eu et a priori, il y a une remarque de M. Fierry-Fraillon.*

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) : *Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les élu(e)s, si vous le permettez, je vais répondre par rapport à ce que vous avez soulevé au dernier Conseil Municipal concernant mon mail en date du 9 juin 2023 concernant les élections. Je remarque que vous avez pris note et que vous avez fait lecture de mon mail en date du 9 juin, mais je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas fait lecture de celui du 15 juin.*

Dans ce mail, je me permets, je vais vous expliquer un petit peu ma façon de voir. Je pense que vous avez été tous arrosés avec ce mail. Malgré mon précédent mail, je n'ai eu aucune réponse concernant ma demande d'annulation du vote puisque mon nom était inscrit nulle part. Pourquoi ce silence ? Considérez-vous inutile de me répondre, n'ai-je pas droit à des explications ? Je ne comprends pas votre attitude que je qualifie de hautement dédaigneuse et de fait, je demande à vous rencontrer pour que vous puissiez me dire les raisons qui vous ont poussé à ignorer ma demande qui pour moi est totalement légitime, alors que pendant votre campagne, vous avez prôné le dialogue. Il se peut que vous ayez pris mes propos pour des propos limites diffamatoires, j'en conviens. Mais comme vous me l'aviez si justement écrit, lors d'un de vos précédents mails, je vous demande juste de comprendre mon mécontentement puisque je n'ai en aucun cas été avisé des faits. Je pense qu'il y a matière à s'insurger puisque pour rappel, je suis élu M. le Maire et de fait j'ai droit de parole ainsi que la possibilité de vous indiquer mon désaccord lorsque j'estime que mes droits d'élu ne sont pas respectés. Donc, je vous ai demandé, gentiment, de revenir vers moi. Donc, expliquez-moi pourquoi vous n'avez pas lu ce mail dans lequel je demande à être reçu. J'ai peut-être loupé un chapitre, c'est peut-être pour cela, vous n'avez peut-être pas non plus compris mes propos. Je voulais que l'on se voit tous les deux, que vous m'expliquiez, c'est peut-être moi qui avais mal compris, parce que bon, c'est quand même une demande de rendez-vous officiel, par mail. Vous n'avez pas voulu y répondre et je note aussi que vous avez profité de mon absence pour me mettre en porte à faux sans possibilité de vous répondre, afin de dissiper tout malentendu. Donc, je constate, une fois de plus que vous avez l'art et la manière de toujours tout tourner à votre avantage M. le Maire, et c'est bien dommage.

M. le Maire : *Votre message me surprend, mais j'ai enfin la réponse. Tout simplement, vous me demandez un rendez-vous le 16 juin, mais regardez bien votre mail, vous avez mis beaucoup de destinataires mais surtout pas moi. Donc, je ne pouvais pas répondre à un mail que je ne reçois pas, en l'occurrence c'est pour cela que ça ne me disait rien. Voilà et puis après, le fait de votre absence, je n'y suis pour rien c'était le conseil qui suivait votre premier mail. Je me devais d'y répondre, absent ou présent, je faisais la même chose. Voilà.*

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) : *Je m'excuse si vous n'avez pas été destinataire, je comprends mieux votre réaction et vos réponses.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres remarques sur ce procès-verbal ? On passe au vote.*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

N°63/2023 du 11 juillet 2023

Signature de la convention entre la Mairie et la CAF 77 « Label Point numérique CAF.FR
Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour obtenir le « Label Point numérique CAF.FR ». Cette convention ouvre droit à la formation des agents en charge du pôle Accueil, ainsi que des subventions pour l'acquisition de matériels.

N°64/2023 du 18 juillet 2023

Signature du marché de travaux relatif à la transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique au stade municipal de Villenoy

Marché n° 2023-02-00 avec la société POLYTAN France SAS 4 rue Hector Servadac -Pôle Jules Verne -CS 69008- 80440 GLISY, comme mandataire du groupement, et la société EIFFAGE Routes Ile de France Centre Ouest Agence de Seine et Marne Nord ZAC du Bel Air- Rue Charles Cordier 77164 FERRIERES EN BRIE, en qualité de cotraitant pour un montant total de 753 550,84 € HT.

N°65/2023 du 25 juillet 2023

Reprise de gré à gré d'un véhicule communal

Le véhicule immatriculé EJ213XT de type Renault Clio est cédé à Madame Aline BREUIL à compter du 31/07/2023, pour un prix de reprise fixé à 3500€ TTC (trois mille cinq cents euros).

N°66/2023 du 28 juillet 2023

Virement de crédit 7 : Dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57 sur le budget ville 2023

Le virement de crédits suivant :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	DEPENSES
Opération 16 : bâtiments socio-culturels c/ 21318 : constructions autres bâtiments publics : - 30 000 € (tec bat 311)	Opération 22 : urbanisme c/2111 : terrains nus + 30 000 € (urba -urba – 501)

Virement interne hors fongibilité pour information :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	DEPENSES
CHAPITRE 011 C/6232 Fêtes et cérémonies - 6000 € (cult-maicer 311)	CHAPITRE 011 C/60632 : fournitures petits équipements + 6000 € (tec -maicer 311)

N°67/2023 du 2 août 2023

Signature du contrat de cession du spectacle Twinkle Little de la Compagnie Lunatic

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Twinkle Little de la Compagnie Lunatic, représentée par Elise ESCUDIE en sa qualité de présidente. Le spectacle aura lieu le dimanche 1^{er} octobre 2023 à 16h00 dans la salle municipale 1871. La somme de la prestation s'élève à 1260€

N°68/2023 du 2 août 2023

Signature du contrat de cession du spectacle Qui a kidnappé le Père Noël de la compagnie Koalako

Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Qui a kidnappé le Père Noël de la compagnie Koalako, représentée par Antoine LOUPPE en sa qualité de président. Le spectacle aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 à 15h30 dans la salle municipale 1871. La prestation s'élève à 950 € net.

N°69/2023 du 7 août 2023 DECISION ANNULEE

N°70/2023 du 17 août 2023

Signature du contrat de prestation - Exposition « Notes de joie » de Jean-Charles Léon

Contrat de prestation relatif au montage de l'exposition « Notes de joie » par l'artiste photographe Jean-Charles Léon.

L'exposition se tiendra du 30/09 au 20/10 à La Maison des Artistes et que le vernissage se tiendra le 30/09/2023 à 11h00, à l'occasion du festival FAIRT. La somme de la prestation s'élève à 1 000 € net.

N°71/2023 du 17 août 2023

Signature du contrat de prestation - Démonstration/atelier danse par l'association

« Réaliser ses sensations »

Contrat de prestation prévoyant l'organisation d'une démonstration atelier de danse, par l'association « Réaliser ses sensations ».

La démonstration-atelier se tiendra le 30/09 de 14h à 15h30 à La Maison des Artistes, dans le cadre du festival FAIRT.

La somme de la prestation s'élève à 800 € net.

N°72/2023 du 17 août 2023

Signature du contrat de prestation -Concert Orion's Belt

Contrat de prestation prévoyant ma tenue d'un concert, par le groupe villenoyen « Orion's Belt ».

Le concert se tiendra le 30/09 de 18h45 à 19h45 à La Maison des Artistes, dans le cadre du festival FAIRT. La somme de la prestation s'élève à 700 € net.

N°73/2023 du 31 août 2023

Signature du contrat de prestation -Apéro artistique « Soirée à poils » par Le Tamarinier Bleu

Contrat de prestation de l'artiste Le Tamarinier Bleu dans le cadre des apéritifs artistiques, baptisées « Soirées à poils » organisées par La Maison des Artistes. L'atelier se tiendra le 13/10 de 19h à 21h à La Maison des Artistes. La somme de la prestation s'élève à 200 € net.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *J'ai quelques petites précisions sur certaines décisions. Entre autres la décision n°64 au niveau du terrain synthétique. La somme de 753 550 € H.T. comprend-t-elle l'éclairage que vous avez donc refait ? Est-ce que c'est en plus et combien a coûté l'éclairage de ce terrain.*

M. le Maire : *Ce n'est pas compris dedans et c'est 52 000 €.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Je m'en doutais et 52 000 € d'éclairage, d'accord. Après j'ai aussi la n°65 qui est un petit plus comique. La 65, disons qu'à chaque départ en retraite d'un responsable technique, une voiture est plus ou moins offerte. Alors, on a eu le départ de Serge avec son véhicule à 1 €, maintenant on a le départ d'Alain Breuil avec son épouse qui récupère une voiture à 3 500 €. Alors 3 500 € c'est une vraie valeur. C'est une valeur que vous avez estimée ? Quelque chose qui vient des domaines ? Parce que le véhicule on le connaît un petit peu, je ne suis pas persuadé qu'il ne coûte que 3 500 €.*

M. le Maire : *Si, c'est la côte Argus que l'on a pris, elle avait beaucoup de kilométrage. C'est ce qui fait tout de suite baisser très fortement le prix.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Ma deuxième question, pourquoi M. Breuil, parce c'est quelque chose qui aurait pu être offert, entre guillemet, à énormément de personnes au niveau de la municipalité. Pourquoi Alain Breuil ? C'est une coïncidence avec le départ en retraite d'Alain ?*

M. le Maire : *Bah oui, c'est le véhicule pour Alain Breuil qu'il souhaitait mettre au nom de son épouse tout simplement.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *D'accord, à chaque départ en retraite, vous offrez ou vous prévoyez d'offrir un véhicule, c'est sympathique. Je ne sais pas qui partira en retraite dans deux ans, mais c'est quand même pas mal.*

M. le Maire : *Là, je ne peux pas vous laisser dire cela. Il y a eu quand même beaucoup de départs en retraite depuis notre arrivée et c'est seulement le 2^{ème} véhicule.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Chaque départ en retraite d'un responsable technique, c'est une coïncidence peut-être ?*

M. le Maire : *Certainement.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Je le souhaite.*

M. le Maire : *Mais à nouveau, on ne peut pas comparer la carrière et le poste de Serge Salmon et d'Alain Breuil.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Bah, on le compare, un l'a eu à 1 € et l'autre 3 500 €, donc oui c'est tout à fait comparable.*

M. le Maire : *Non, ce n'est pas comparable. A nouveau, la durée de la mission et le poste entre un Directeur des Services Techniques et un Responsable des Services Techniques.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Oui, c'est peut-être pour cela qu'il n'a pas le même prix au niveau du véhicule. Pour moi la différence elle est là.*

M. le Maire : Et l'ancienneté du service rendu à la commune.

M. Deroy Hervé (Villenois j'y vis, j'y crois) : Non, on a chacun nos arguments. Après tout, pourquoi pas. Je peux comprendre, c'est quand même une drôle de coïncidence, assez bizarre. On verra au prochain départ en retraite d'un cadre de la municipalité, quel véhicule il aura.

M. le Maire : Oui, rassurez-vous cela va bien se passer. Au même titre que beaucoup de personnes, même dans le privé, partent avec leur véhicule de fonction, quand ils en ont un. Voilà c'est arrivé à plusieurs personnes autour de la table et ça arrive tous les jours dans toutes les sociétés.

M. Deroy Hervé (Villenois j'y vis, j'y crois) : Oui, je peux comprendre. Mais une société privée auquel cas, ce sont les sous de la boîte et c'est le choix du patron. Quand c'est quelque chose au niveau de la municipalité, c'est quand même une partie du bien des Villenois.

M. le Maire : Oui, mais vu que c'est parti à la côte les Villenois ne sont pas floués.

M. Deroy Hervé (Villenois j'y vis, j'y crois) : Oui, les Villenois ne sont pas floués. Une personne a été favorisée. Non, je n'ai pas fini, j'ai juste à préciser, mais là, c'est une simple addition au niveau du festival FAIRt, on en a pour 2 500 €, voilà c'est tout.

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) : Petite question concernant le véhicule : donc là, c'est une côte que vous avez faite vous ou ça a été évalué par le domaine ?

M. le Maire : Non, c'est un véhicule, il n'y a pas de domaine.

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) : Oui, c'est un véhicule qui appartient à la municipalité, c'est pourquoi je pose la question. Il me semble que normalement cela doit être évalué par le domaine, peut-être même une mise aux enchères. Sauf, si effectivement, vous précisez que c'est un cadeau de départ en retraite pour service rendu à la commune.

M. le Maire : C'est le cas. A nouveau, on n'a pas obligation de passer par les Domaines pour justifier la valeur d'un véhicule.

Soutien humanitaire à la suite du tremblement de terre qui a frappé le Maroc Délibération N°51/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOTE DE PRESENTATION

Un puissant tremblement de terre a endeuillé le Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023, frappant notamment les communes d'Al Haouz, Marrakech, Ouarzazate, Azilal, Chichaoua et Taroudant.

Cette catastrophe a provoqué une émotion particulière en France, qui compte une importante communauté marocaine. Dès l'annonce de la catastrophe, les associations humanitaires ont lancé un appel aux dons qui ont tout de suite été largement suivis. Les collectivités n'ont pas été en reste. Le Quay d'Orsay a annoncé avoir activé le Faceco (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales). Fonds de concours géré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui permet de centraliser les dons des collectivités. Selon le ministère des affaires étrangères les promesses de dons des collectivités s'élèveraient déjà à quelque 2 millions d'euros ;

Action humanitaire des collectivités territoriales :

- Actions humanitaires hors convention dans l'urgence :
L'article 1115-1 prévoit un cas dérogatoire au principe de la convention préalable pour ce qui concerne l'urgence, dans l'hypothèse où les collectivités locales souhaitent intervenir très rapidement pour venir en aide à des populations en détresse.
Dans ce cas, les communes peuvent prendre une délibération fondée sur l'article L 1115-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Pour votre information sur ce sujet, comme vous avez pu le voir, puisque largement communiqué, nous avons ouvert un appel aux dons depuis lundi après-midi, ils arrivent de tous les côtés et cela fait chaud au cœur.

Les personnes comprennent bien les besoins des Marocains, entre-autres des couvertures, des produits d'hygiène... on a eu plusieurs kilos de couvertures qui sont arrivées avant le Conseil Municipal. Quand on a lancé cette collecte, je souhaitais fortement avec M. Askouban qu'on soit certain qu'un produit déposé à Villenoy allait arriver à coup sûr dans les mains des Marocains dans le besoin et qui en ont vraiment l'utilité. C'est pour cela qu'on s'est rapproché d'un Villenoyen qui a une entreprise et qui s'occupe de faire du transit toute l'année entre le Maroc et la France. Bien entendu dans les deux sens. Sur place, on a un contact qui va réceptionner tout cela avec une association locale qui va gérer cet approvisionnement auprès des populations qui sont dans le besoin. Pareil, on ne souhaite pas alimenter Marrakech qui est la grande ville et qui reçoit déjà beaucoup de choses. C'est pour ça que nous allons nous pencher sur la région de Taroudant pour pouvoir déposer ces dons. A nouveau, vous avez jusqu'à samedi midi, on verra par la suite pour déposer tout type de produit comme le précise la liste publiée sur le site internet et sur les réseaux sociaux, si on doit la poursuivre on la poursuivra puisqu'il y a un engouement assez fort pour les Marocains. On craint que d'ici quelques semaines cela passe aux oubliettes. On voit que la nature se rappelle à nous avec maintenant la Lybie, cela devient catastrophique. S'il y avait encore des personnes sur cette planète qui n'ont pas compris que la nature était plus forte que nous, là je ne sais pas ce qu'il faut faire. Une petite parenthèse, en dehors de tout cela et après on passera au vote de cette délibération.

Je voudrais revenir sur l'incendie qui a eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi dans la cour derrière la boulangerie. Incendie impressionnant, la rue Thiers a dû être évacuée, du tabac jusqu'à la place Foch, des deux côtés de la rue. Il y avait 40 pompiers, 15 policiers sur place, cela a été quelque chose d'extrêmement important. Fort heureusement, il n'y avait pas de vent et le feu de toit ne s'est pas propagé. Cela aurait pu aller assez vite et assez loin. Le bilan humain est négatif, ce qui est le principal. Maintenant au niveau logement, il y a 5 familles qui ne peuvent pas revenir chez elles. 2 familles sont logées par leur entourage et pour les 3 autres familles, pour l'instant, elles sont logées à l'hôtel aux frais de leurs assureurs. Nous sommes en contact avec les propriétaires privés pour essayer de leurs trouver une solution plus pérenne. J'étais au téléphone avec le directeur de Pays Meaux Habitat quelques minutes avant le Conseil pour essayer de leur trouver une solution rapide pour les reloger. A nouveau très fier et très content des Villenoyens qui ont apporté leur soutien matériel surtout envers cette famille (1 couple avec 2 enfants, 2 filles (18 mois et 5 ans)) qui a tout perdu, plus rien. On a été autour d'eux et encore en ce moment. Je voulais aussi remercier les élus qui se sont mobilisés pour s'occuper des familles à évacuer et les aider dans leurs démarches administratives. Je suis vraiment content et heureux d'être à la tête d'une équipe qui montre tant de solidarité, que ce soit au niveau de l'incendie, qu'au niveau du Maroc.

Ces permanences de collectes de dons sont toujours assurées par un élu qui contrôle un peu ce qui nous est amené et qui classe tout de suite les denrées dans les bonnes caisses. Voilà j'en ai fini pour cette délibération.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : La question est la suivante pour le Maroc, c'est extra, c'est super, c'est bien. Mais la Lybie, vous comptez faire la même chose ou pas. Tout le monde parle du Maroc, mais la Lybie ils sont dans le même état. Mais on en parle moins. Est-ce qu'il y aura quelque chose de fait ou pas ?

M. le Maire : On va prendre la question de M. Fierry-Fraillon, on répondra aux deux en même temps et je crois que M. Askouban veut prendre la parole.

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) : Je voulais savoir, en cas de problème comme ça, la commune a des logements d'urgence à mettre à disposition des administrés ?

M. le Maire : Actuellement, nous n'avons pas de logement d'urgence, on s'occupe avec les hôtels et avant tout l'hôtel de Villenoy.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Justement par rapport à ces logements d'urgence, les logements qui sont à l'ancienne mairie, qui ont été pendant un moment retravaillés, modifiés, ils peuvent être habités ou pas ? Cela pourrait faire l'objet de logements d'urgence.

M. le Maire : Ce sont des logements sur lesquels on a commencé à travailler mais qui demandent des travaux beaucoup plus lourds que prévu. Ces logements ont été longtemps à l'abandon et pas entretenus. Pour l'instant on a mis en stand-by ces travaux- là. C'est trop lourd et en régie, les agents de la commune ne pouvaient pas passer tout leur temps sur ces logements. Pour la Lybie, je passe la parole à M. Askouban, on va voir ce qu'on peut faire et si on peut aider au même titre que le Maroc. C'est vrai, qu'historiquement, on a une relation entre Français et Marocains qui n'est pas tout à fait la même qu'avec les Lybiens. Il n'empêche que l'on peut essayer de les aider et leur apporter notre soutien matériel et financier.

M. Askouban : *Juste pour apporter des précisions, la collecte que l'on fait, effectivement au départ on partait pour le Maroc avant que la catastrophe ne touche la Lybie. Et on y a pensé dès le début. La difficulté qu'on a actuellement, la Lybie c'est moins organisé que le Maroc et au niveau associatif au niveau de la France c'est moins organisé. Pour le Maroc, on travaille avec certaines associations qui sont sur place et déjà ici ce qui facilite les choses. Sachez une chose tout ce qu'on récolte, on travaille avec une association à Meaux qui est une grosse association et on essaye de voir pour un contact pour envoyer en Lybie aussi. On a bien conscience, plus de 10 000 disparus, 3 500 morts, c'est énorme.*

M. le Maire : *Pas d'autre question, de commentaire, je vous propose de passer au vote.*

DELIBERATION

Face à la tragédie humaine causée par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Maroc du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023, le Conseil Municipal de Villenoy exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Villenoy tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de Villenoy souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal de Villenoy accorde une subvention de 3 000,00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121_29 et e L. 1115-1,

Vu l'urgence de la situation,

Considérant que les valeurs « Libertés, Egalité et Fraternité », socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que la situation au Maroc nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) pour une action de solidarité aux sinistrés du Maroc.

**Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme
Délibération N°50/2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nous passons maintenant à la délibération disons centrale de la soirée qui concerne le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et du Développement Durable le fameux PADD qui est dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Donc, petite précision, à l'issue de ma présentation, il y aura un débat et derrière il n'y a pas de vote. On ne vote pas un PADD, on va juste à la fin acter qu'il y a eu débat sur le PADD.

Enfin, plutôt que de vous lire la note de présentation qui est plutôt liée aux obligations légales, je vais tout de suite passer sur le PADD en lui-même. Le PADD, vous avez dû le lire, il est composé de deux axes et pour chaque axe, d'actions. Je vous propose donc que l'on passe les actions les unes après les autres. On s'arrête après chaque action, après chaque page, pour pouvoir débattre de cette action là et puis selon le cas, s'il doit y avoir des remarques de fond, à la fin du document, on pourra y revenir à ce moment-là. Lecture de l'axe n°1 du PADD.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : On va avoir des commentaires assez globaux à faire donc, je pense les faire à la fin.

M. le Maire reprend la lecture du PADD jusqu'à la fin du document. Voilà pour ce PADD pour lequel, on a travaillé d'arrache-pied. Je pense que c'est un très beau PADD. Vous savez aussi que l'on a quelques règles à suivre dans le cadre d'un PADD. Effectivement, il faut écrire certaines choses où la commune n'est pas décisionnaire. On doit quand même les écrire donc voilà un petit peu pour ce PADD, donc je vais laisser la parole à M. Deroy.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : Juste en préambule, dans la note de présentation il est inscrit « en concertation avec les habitants de la commune », un groupe de travail s'est réuni depuis début janvier à fin février 2023. C'est un petit peu dommage, soit je n'ai pas vu, pas entendu mais je n'ai pas été convoqué pour se réunir avec vous et réaliser, d'une façon commune un PADD pour l'ensemble des Villenoyens. C'était ma première remarque.

La deuxième, ce PADD, c'est vrai, est un bel exercice de style, c'est sûr, c'est un ensemble, quand on le lit, comme ça, on se sent pris par une espèce de vertige de choses à réaliser, à concerter, à regarder, c'est bien, mais je pense que cela a été réalisé par un cabinet, d'abord on peut le voir en dessous par rapport à ça. Donc ce cabinet d'études, vous l'avez certainement aussi rémunéré. Quand même, il y a énormément de généralités, c'est vrai que vous êtes obligés de passer par des impositions. Il y a très peu de spécificités adaptées à la population de Villenoy et surtout on pourrait constater, comme ça, on se demande : qui, comment, quoi, combien, c'est vrai que lorsque l'on voit cet inventaire à la Prévert de choses, que tout le monde souhaite, que tout le monde veut, que tout le monde imagine, mais comment réaliser cela, comment le suivre, comment le mettre en place à Villenoy. Il ne faut pas oublier que Villenoy c'est 5000 habitants et pas 50000. C'est sûr, que là, on a un PADD d'une ville, parce que j'en ai regardé d'autres des PADD dans le 94, Maisons-Alfort a un peu près un PADD comme ça, c'est 60000 habitants. Donc, voilà j'ai été très surpris de la consistance de votre PADD. Il est énorme, c'est une tâche incroyable, quelque chose de phénoménal. Il aurait, peut-être fallu, faire un peu moins mais être certain de la mener à bien que d'avoir cet inventaire à la Prévert ou on est sûr qu'à 80% tout va passer à travers une fois que cela va être accepté, que cela va être passé. Ça ne donne pas quelque chose où on est pris dedans, on pourrait éventuellement se poser la question si c'est bien en rapport avec le souhait de l'ensemble de nos Villenoyens et non pas quelque chose qui a été imaginée, pensée par un bureau d'études et une dizaine d'élus qui ont fait un brainstorming et qui se sont dit on va rajouter ça, on va rajouter ça, on va remettre ça et pourquoi pas ça mais à un moment donné, il faut être réaliste. Il faut regarder un petit peu par rapport aux souhaits des Villenoyens et puis surtout à ce qu'on peut émettre comme possibilités, vu les budgets que l'on a. Cela paraît déraisonné pour une ville comme Villenoy.

M. le Maire : Je vais vous répondre. C'est dommage, je m'étais dit qu'il fallait que je le prenne mais j'ai complètement oublié. On aurait pu faire l'exercice, si vous le vouliez, on peut le faire par la suite si vous le désirez. Comparer ce PADD avec celui que vous avez proposé il y a quelques années, dans lequel c'était beaucoup plus général et beaucoup moins de points, on allait moins dans le détail. Après, le cabinet d'études, pour répondre aussi à cette question. Oui, bien sûr, on a rémunéré un cabinet d'études, je n'en connais pas encore qui travaillent gratuitement et vous voyez, on a pris exactement le même bureau d'études que vous aviez pris à l'époque. Donc voilà, il savait aussi d'où il partait et ils nous ont écouté sur les diverses réunions avec les habitants pour faire ce PADD. Mais finalement, on retrouve dans ce PADD beaucoup de choses qu'on avait annoncées dans notre campagne électorale, dans notre programme. Des choses qui par derrière on le verra quand on attaquera le PLU en lui-même. On verra si effectivement on retrouve tout ou en partie, s'il y a des choses qui nous sont retoquées ou pas. Mais moi, je suis confiant.

La plupart des actions, oui il y a une liste assez importante mais je pense qu'il faut mettre la barre haute pour essayer de l'atteindre. Il faut être ambitieux dans la vie, pour essayer de faire des choses plutôt que de se limiter à faire des petits pas, on a essayé de penser à ce que pouvait être la commune dans 20 ans, même plus, même 30 ans, puisque c'est le but d'un PADD, d'un nouveau PLU. On est tout à fait là-dessus et puis, il ne faut pas oublier que le PADD, bien sûr ce sont des généralités mais c'est un outil extrêmement important et qui nous manque actuellement pour combattre les appétits des promoteurs qui arrivent. C'est pour cela qu'il faut mettre beaucoup de choses dedans pour pouvoir s'occuper du cadre de vie et ne pas arriver à une ville de 50000 habitants mais rapidement à une ville de 10000 habitants. Si on ne fait rien et si on ne cadre pas un petit peu toutes ces demandes qui sont constantes au niveau du service de l'urbanisme.

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *J'ai juste un point à renouveler et à remettre par rapport à ce que vous venez de dire. Au niveau de l'habitat, on est sur une base de logements sociaux de 25%. Ce qui est dommage, rue de l'Arquebuse là il y avait des logements sociaux mais vous les supprimez. Ce qui est antinomique, ça c'est une chose. Et puis, vous avez dit au début de votre explication « On a parlé avec les habitants du PADD », mais avec quels habitants vous avez parlé du PADD ?*

M. le Maire : *Ecoutez, des habitants ont participé à ces réunions, ils se sont portés volontaires pour travailler sur ce PADD.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Ils ont eu de la chance, j'aurais aimé y participer.*

M. le Maire : *Ils ont eux-mêmes montré leur intérêt à vouloir travailler sur ce PADD puisqu'ils savaient que c'était quelque chose sur laquelle il fallait travailler donc voilà, on a pris toutes les bonnes volontés, volontaires. Pour la rue de l'Arquebuse, on ne va pas le ressortir à chaque fois, vous avez votre point de vue, on a le nôtre. Moi, franchement, je préfère qu'on reste à 22/23% de logements sociaux mais que les personnes qui habitent dans la rue de l'Arquebuse se sentent en sécurité plutôt que le contraire.*

M. Deroy Hervé (Villenoy j'y vis, j'y crois) : *Au niveau de la sécurité, on peut en parler, parce dans le PADD je n'ai pas vu grand-chose à ce niveau. Et justement, je vous attendais sur ce point-là. Nous, on avait développé au centre-ville une partie de vidéo-surveillance, là on n'entend plus parler de ce qui se passe au niveau de cette vidéo-surveillance. D'autre part, il se passe aussi à Villenoy, des vols de voitures, des cambriolages. On n'est pas dans une ville où rien ne se passe au niveau de la sécurité. J'avoue franchement, j'aurais aimé voir deux thèmes portés un petit peu, au niveau de la voirie et de la sécurité. Je n'ai pas vu un chapitre très important à ce niveau-là. Peut-être que ce n'est pas votre fer de lance, ce que je peux admettre, mais les Villenoyens qui vivent tous les jours, pour eux c'est important. Pour en revenir aux logements sociaux et je vais en terminer, oui vous ne voulez pas de logements sociaux rue de l'Arquebuse mais par-contre vous en remettez rue de Venise. A des kilomètres du centre-ville, là évidemment c'est moins embêtant pour les Villenoyens.*

M. le Maire : *Ce n'est pas embêtant, il ne faut pas parler comme cela, là on parle vraiment de sécurité. J'ai peur que vous ayez des problèmes de mémoire sur ce qui s'est passé pendant les inondations rue de l'Arquebuse. Peut-être parce que vous n'y étiez pas assez souvent à ce moment-là. Il ne faut pas oublier que sur la première inondation, de façon indirecte soit, nous avons eu un décès. Quand il y a eu cette deuxième grosse inondation, il fallait voir la détresse des gens, il fallait voir le risque que certains ont pris et on peut, demain, avoir une catastrophe et avoir beaucoup de blessés, même pire si on continue à ne rien faire, si on continue à urbaniser cette rue de l'Arquebuse. Elle n'est pas faite pour cela, les réseaux ne sont pas faits pour ça et il faut arrêter de vouloir construire à tout prix sur cette rue de l'Arquebuse. Il serait complètement inconscient de mettre en danger la population. Pour moi, c'est hors de question. Maintenant, vous parlez de sécurité, je sais c'est un peu de sémantique, mais attention on ne fait pas de la vidéo-surveillance mais de la vidéoprotection. Différence importante, dans le premier cas, on a des agents derrière des caméras à vérifier tout ce qui se passe en direct, de l'autre, c'est sur réquisition que l'on peut regarder les caméras. A savoir, on est toujours à 0 réquisition reçue depuis le début de l'installation de ces caméras.*

Pour nous, ces histoires de caméras n'ont pas lieu dans le PADD. Pour répondre aux éventuelles inquiétudes des Villenoyens, pour en parler régulièrement avec le commissaire de police, c'est appréciable d'avoir une vraie relation avec les forces de l'ordre, en parler avec la police intercommunale (je préside la Commission de la CAPM pour la sécurité et la prévention de la délinquance), de leur côté, Villenoy est une des villes les plus calmes de l'agglomération et en tous les cas c'est là où il se passe le moins de choses. Il ne faut pas peindre le panneau tout en noir, faire peur aux gens, comme certains essaient de le faire au niveau national. On n'est pas à Chicago, il se passe effectivement des choses, les forces de police veillent, font régulièrement des actions, règlent beaucoup de problèmes, je suis cela de très près et de façon hebdomadaire. Pas de commentaire supplémentaire sur ce PADD ? L'ordre du jour est terminé. Je vous remercie, il est 20 h 21. ! M. le Maire donne la parole à M. Fierry-Fraillon.

M. Fierry-Fraillon Julien (Indépendant) : *Comme à l'accoutumée, j'ai quelques questions. Vous m'excuserez si je ne peux pas être en permanence disponible, j'ai eu quelques soucis de santé, et j'habite assez loin donc on vient comme on peut.*

Plusieurs questions :

- *Travaux pour faire un stade, pour réhabiliter un stade à hauteur de 904 261 € TTC, est-ce que c'était nécessaire ? Sachant qu'on a une zone bleue, j'avais déjà questionné il y a plusieurs mois pour une mise en conformité, une signalisation verticale, une signalisation horizontale. Je passe régulièrement à Villenoy, contrairement à ce qu'on peut croire. La signalisation au sol, n'est ni faite, ni à faire, je me pose même la question si ce n'est pas un espace vert actuellement.*
- *CD5, les écluses, quel est l'impact là-dessus ? On aurait pu faire des chicanes convenables. Ce qui rejoint ma question sur la nécessité de faire un stade ?*
- *Si vous prêtez attention sur le site Facebook de la commune, vous pourrez noter également qu'il y a une dame qui s'appelle Mme Menu Martine qui vous a posé une question le 23/08 pour le nettoyage déplorable du cimetière. Est-ce que ce sont les agents ou une société qui fait le nettoyage ?*
- *La taxe foncière communale cette année, je vous félicite, elle n'a pas bougé. Il y a eu l'augmentation nationale, OK Villenoy n'a pas bougé. Par-contre l'année prochaine y aura-t-il une augmentation ?*

Tout ce que je vous relate sont des questions qui m'ont été posées.

- *On a l'état de la voirie, comme je vous dis, je viens régulièrement à Villenoy, je fais le tour. Pareil, 904 261 € pour un terrain de foot est-ce que c'est nécessaire lorsqu'on voit l'état de la rue de l'Arquebuse et la rue des Grongnards ? Il faudrait peut-être faire une matérialisation au sol pour des places de parkings, faire des aménagements, embellir un petit peu la commune.*
- *Pour terminer, la sécurité, je vois les effectifs de police, toujours un seul, cela faisait partie du programme de mettre 2/3 agents de police.*

Je ne comprends pas, on est bientôt à mi-mandat, on est à mi-mandat d'ailleurs, il nous reste 3 ans, est-ce que vous pensez M. le Maire, qu'on aura la possibilité de mettre en place tout ce qui avait été avancé pendant les élections et dans le programme ? Même si la sécurité n'est pas la priorité, j'ai bien entendu ce que vous avez dit par rapport au commissaire de police et votre étroite collaboration. J'aimerais avoir plus d'informations à ce sujet. Je vous en remercie.

M. le Maire : *Effectivement, vous ne venez pas souvent, mais quand vous venez c'est avec une liste de questions. Ce qui est dommage, c'est que ces sujets-là, on aurait pu en débattre quand on a délibéré sur le financement du stade, c'était le moment d'en parler. Après, sachez qu'une question orale, on les accepte au conseil, c'est sans débat derrière et on n'est pas obligé d'y répondre. C'est pour réexpliquer les règles afin qu'elles soient entendues de tous. Si vous voulez qu'on réponde, il faut poser des questions écrites auparavant. Là, logiquement je vais réussir à répondre à toutes vos interrogations. On fait travailler un prestataire qui est en contact avec Mme Silva et M Gaucher, qui a fait le tour de la commune, filiale de la poste, il a été reçu en juillet.*

On est en train de regarder le compte-rendu, ce qui a été dit, ce contrôle parle de la voirie et de toute la signalisation verticale et horizontale, nous allons analyser quartier par quartier, rue par rue, classer les degrés d'urgence et allons faire au plus vite pour le plus urgent et pour en prendre note et compte pour l'élaboration du budget de l'année prochaine. La taxe foncière, cela va un peu avec, on en reparlera lors du budget, pour l'instant, je ne peux pas répondre à votre question. Je ne peux pas m'engager ce soir, on ne sait pas de quoi sera fait demain sur la non-augmentation de la part communale. Sur la taxe foncière, sachez que je m'emploierai avec M. Kronenbitter en charge des finances à ce qu'on n'ait pas besoin d'augmenter cette part communale jusqu'à la fin de cette mandature. Les chicanes du CD5, sachez que là-dessus, on est accompagné par des spécialistes et en l'occurrence l'Agence Routière Territoriale, ce que l'on appelait avant la DDE. De plus, on est sur une route départementale, on se doit de leur demander leur avis et en plus ils sont de très bon conseil et compétents en la matière, d'expérience dans tout le département. La problématique de la vitesse a été posée sur cette route là et c'était le seul moyen de mettre des écluses, de tester l'emplacement de voirie et voir ce que cela allait donner. C'est pour cela qu'on a mis pendant quelque temps et encore pendant quelques mois, on fera le bilan avec eux d'ici peu sur ce montage provisoire pour que l'on puisse effectivement le bouger, l'aménager, le tester. Une fois trouvé le bon moyen, le bon endroit, la bonne distance et j'insiste d'être exactement dans les normes de la sécurité routière, nous allons proposer à l'Agence Routière Territoriale, de faire des écluses si vraiment on se rend compte que c'est de manière définitive. Pour l'instant, on est en période de test tout simplement. J'ai également demandé deux choses au Département, qui seront débattues en fin d'année pour leur budget 2024, par rapport à cette portion de rue : une réfection de la chaussée sur le CD5 en mettant des enrobés absorbant plus le bruit et de travailler sur la portion avant l'entrée dans la commune, dans la montée dans la cuvette, quelques centaines de mètres avant le panneau d'entrée dans l'agglomération, ils font une zone 70 pour commencer à réduire, un enrobé d'une autre couleur, de planter des haies pour avoir ce phénomène de rétrécissement pour les gens aux frais du Département. Voilà, pour ce dossier du CD5 que l'on suit de très près. On ne voulait pas se précipiter et faire n'importe quoi, il s'agit bien sûr du cadre de vie des habitants de la rue des Vignes et des Brinches mais avant tout de la sécurité des personnes qui empreintent cette route. Le nettoyage du cimetière oui, je m'en suis expliqué déjà avec plusieurs habitants, on n'a pas été très bon, on n'a pas été réactif pour le faire. Je me suis entretenu avec le DGS, c'est aux agents, jusqu'à présent, d'entretenir le cimetière et là avec les congés de chacun, il a fallu faire appel à une entreprise pour venir assez rapidement. J'ai demandé néanmoins aux agents de réfléchir à des actions à mener sur le cimetière de façon à limiter l'entretien, ce sont des choses qui se font de plus en plus. Avant, c'était assez facile, on mettait des produits phytosanitaires un peu partout, on passait avec le pulvérisateur, on était tranquille. C'est interdit et heureusement, très dangereux. Il faut s'adapter, on travaille sur des aménagements avec moins d'entretien et avec des produits à base végétale qui sortent actuellement. Les premiers essais sont concluants et vont permettre de désherber plus facilement en respectant la nature. Pour finir, la sécurité, oui, pour l'instant on est à un seul agent de la police municipale. Néanmoins, on a augmenté les prestations avec la police intercommunale qui vient plus souvent qu'avant. On n'est pas passé à deux agents mais à plus qu'un, c'est très apprécié par tout le monde. Cela leur permet de venir à différentes heures, à différents jours, faire des actions différentes, du contrôle de vitesse. On a vraiment une très bonne collaboration avec la police intercommunale et je les remercie pour tout leur travail. Alors, le mi-mandat est déjà passé depuis plusieurs mois et il reste bien moins que trois ans pour faire le bilan de notre programme électoral. Je pense qu'on a déjà coché beaucoup de cases, il en reste encore. On va laisser les mois qui suivent et on va en cocher au fur et à mesure et puis on verra en mars 2026 qui sera le moment de faire le bilan de notre action sur ce qu'on avait dit, ce qu'on aura fait à ce moment-là. On a déjà fait plus que la moitié de notre programme. On n'a pas à en rougir. Tout ça pour vous dire que oui le stade était nécessaire. Vous parlez d'un montant TTC, sachez qu'il est dommage que vous en parliez ce soir et non au moment de la délibération, vous auriez eu toutes les explications. Il y a des subventions qui tombent, la TVA est récupérable (Investissement), le reste à charge pour la commune n'est donc pas de 900 000 €. C'est quelque chose que le club de foot et la structure de la commune, ce terrain synthétique pourra servir aux écoles, au centre de loisirs, à tout le monde pour pratiquer le sport, donc oui, je maintiens que c'est une très bonne idée. La plupart des clubs de foot ont un terrain synthétique et à terme, un club n'ayant pas de terrain synthétique est un club qui meurt. Il faut leur donner des structures pour faire du bon travail. Pour être du milieu du sport, on a une très bonne école du football, des encadrants diplômés qui effectuent un travail extraordinaire.

Donc oui, leur donner les moyens pour nos enfants, c'est une très bonne chose de faire ce terrain synthétique et qui est environnemental donc pas nocif pour la santé, comme beaucoup de terrains synthétiques en France.

NOTE DE PRESENTATION

La commune de Villenoy a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal le 27 mars 2019.

La révision du PLU consiste en la réécriture complète du document d'urbanisme. La 1^{ère} phase est une phase de diagnostic. Il présente la commune actuelle sur la base de chiffres statistiques (nombre d'habitants, répartition en catégories socio professionnelles nombre d'emplois, nombre et typologie des logements etc) mais aussi par la visite des différents quartiers de la commune. Le diagnostic met en avant ce qui fait la force et la faiblesse de la commune. A partir de ce diagnostic, des enjeux se dessinent.

La révision du Plu entre alors dans sa 2^{ème} phase : L'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce PADD s'est écrit en concertation avec les habitants de la commune. Un groupe de travail s'est réuni de début janvier à fin février 2023 pour réfléchir et faire émerger les orientations souhaitées pour la commune pour les 10 à 15 prochaines années. Les réunions de travail se sont organisées autour des grands thèmes que l'on retrouve dans le document support de débat. Après le débat, la concertation continuera tout au long de la procédure de révision.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Aménagement, urbanisme, habitat, patrimoine bâti et social,
- Paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques, patrimoine non bâti
- Equipements, transports, déplacements et réseaux d'énergie
- Développement des communications numériques, équipement commercial, développement économique et loisirs

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD ne sont pas soumises à un vote mais à un débat du conseil municipal. Le débat acté par délibération du conseil municipal permet d'utiliser le sursis à statuer.

Le sursis à statuer est un acte signé du maire qui permet de suspendre une décision sur un permis de construire en attendant l'approbation du PLU. Il est utilisé lorsque la demande de permis risque de compromettre ou de rendre plus onéreuses les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

L'article L.151-5 dispose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de [...] la commune.

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables élaborées en concertation qui font l'objet du présent débat sont établies autour de 2 axes :

L'axe 1, *Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain*, se décline autour des principes suivants :

- Maîtriser l'évolution urbaine et les caractéristiques des quartiers
 - en permettant une densification de l'espace urbain tout en maîtrisant la croissance démographique à environ 1% de nouveaux habitants par an.

- en adaptant l'urbanisme au contexte urbain en tenant compte notamment de la capacité des équipements publics et des réseaux....
 - en prévoyant un développement maîtrisé et durable....
 - en préservant la physionomie et les caractéristiques propres à chaque quartier...
 - en protégeant le ru de Rutel et ses abords .. en limitant l'urbanisation à ses franges....
- Préserver voire développer les trames verte, bleue, noire et brune
 - en encourageant la diversification des pratiques agricoles.
 - en interdisant le busage de tout cours d'eau...,
 - en aménageant et en assurant la végétalisation des berges du ru de Rutel...
 - en protégeant les zones humides avérées...
 - en identifiant de nouvelles zones humides...
 - en aménageant une zone de biodiversité...
 - en veillant au maintien de la Trame verte et bleue
 - en confortant les corridors écologiques identifiés.
 - en veillant à lutter contre les pollutions lumineuses....
 - en favorisant la continuité écologique des sols...
 - en envisageant la création d'une zone naturelle sur le site Terzeo.
 - en favorisant la protection de l'habitat des espèces animales protégées...
 - en entretenant les milieux naturels...
 - en identifiant les sujets végétaux à protéger...
 - en menant une réflexion conjointe avec la mairie de Paris autour de l'aménagement des abords du Canal de l'Ourcq...
- Lutter contre le réchauffement climatique en multipliant les modes d'intervention
 - en favorisant la réhabilitation énergétique et thermique des bâtiments.
 - en facilitant la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables...
 - en engageant des projets d'aménagement plus vertueux....
- Valoriser le patrimoine bâti et naturel existant, caractéristiques de l'identité villenoisienne
 - en préservant l'harmonie existante du centre-ville ...
 - en identifiant les éléments bâtis présentant un caractère patrimonial....
 - en préservant, en mettant en valeur et en facilitant la découverte du patrimoine local... mais aussi du patrimoine industriel...
 - en préservant l'harmonie du paysage...
 - en préservant les vues remarquables...
- Développer les espaces de loisirs et de détente pour le bien-être des habitants de tous âges
 - en constituant l'arc vert..., un lien vert traversant la commune mais aussi un lieu commun pour tous les habitants....
 - en développant les sites de loisirs...
 - en aménageant les bords de Marne ...
 - en favorisant les liens intergénérationnels...
 - en permettant le développement de l'offre en loisirs...
 - en mettant en place des jardins partagés....

L'axe 2, Villenoy, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer, se détaille ainsi :

- Répondre aux besoins des habitants en matière de logements et de réseaux techniques liés
 - en veillant à une bonne intégration paysagère des nouvelles constructions...
 - en poursuivant les efforts entrepris par la commune pour atteindre 25 % de logements sociaux locatifs (LLS)....
 - en favorisant la mixité sociale....
 - en réalisant le projet de résidence intergénérationnelle....

- en poursuivant l'enfouissement des réseaux.
- en maintenant la qualité du service en matière de numérique...
- Maintenir et développer l'offre en équipements, commerces et services
 - en assurant une répartition équilibrée des équipements sur le territoire communal....
 - en développant l'offre en équipements sportifs et associatifs....
 - en développant des aires de jeux pour enfants...
 - en restructurant voire en réaménageant les équipements existants scolaires et périscolaires.
 - en pérennisant les commerces existants...
 - en promouvant une ville inclusive....
 - en améliorant l'offre de soins des habitants....
 - en mettant en œuvre le projet d'extension du cimetière
- Faire de Villenoy une ville accessible, chaleureuse et accueillante
 - en maintenant l'offre de transports en commun...
 - en rendant l'accès à la gare de Meaux accessible aux personnes à mobilité réduite.
 - en soutenant l'amélioration des dessertes de transport vers les pôles d'attractivité...
 - en adaptant le niveau de service de transport pour répondre aux besoins des personnes âgées....
 - en accompagnant la réalisation d'un plan vélo.
 - en développant les circulations douces....
 - en priorisant le développement d'espaces publics respectueux de tous les modes de déplacement
- Permettre de développer les activités économiques existantes tout en favorisant le circuit court
 - en maintenant les activités économiques existantes
 - en développant les activités économiques au sein des ZAE...
 - en encadrant et limitant le développement des activités engendrant des nuisances...
 - en encourageant les créations d'entreprises et en favorisant les entreprises créatrices d'emploi local...
 - en promouvant le développement de l'économie sociale et solidaire...
 - en favorisant les synergies économiques sur le territoire...
 - en développant les entreprises qui utilisent et renforcent les circuits courts.
 - en développant l'hébergement hôtelier touristique....
 - en favorisant les activités professionnelles à domicile.
 - en incitant l'implantation d'une auberge restaurant...
 - en encourageant l'économie résidentielle au service de la population...
 - en favorisant les entreprises et le développement de l'élevage non intensif...

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,

Vu les réunions du groupe de travail composé d'élus et d'habitants du 12 janvier 2023 au 23 février 2023,

Considérant la présentation du PADD et le débat qui s'en est suivi ;

Le Conseil Municipal a **valablement débattu des orientations générales du PADD** ;

La tenue du débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le document support du débat.

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L153-11 et L132-7 à L132-13 du code de l'urbanisme :

- au préfet,
- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre d'agriculture,
- à l'autorité compétente en matière des transports urbains,

Monsieur le Maire : il est 20 h 36, Je déclare cette séance terminée.

Sylvie TEIXEIRA
Adjointe à la Culture



Secrétaire de Séance



Emmanuel HUDE



Maire de Villenoy

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal sera publié dans la semaine qui suit la séance en cours et aura été arrêté au commencement de celle-ci. Signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

En application de l'[article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales](#), le présent Procès-verbal sera publié **le 27 octobre 2023** et pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Date de Convocation :
07/09/2023

Date d'affichage :
07/09/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET :

**Débat sur les orientations
du Projet d'Aménagement et
de Développement Durables
dans le cadre de la révision
du Plan Local d'Urbanisme**

Date de Publication :

14/09/2023



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, Mmes, HUDE Emmanuel, SILVA Guylaine, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, DANIEL Caroline, LY Abdou, FOURNIER Agnès, RODRIGUES Aurore, NEIVA DE SOUSA Joséphine, JARDINIER Patrick, BUIRON Lucile, BOUKHRIS Samira, MERCIER Claude, LEITAO Pedro, THERIN Yann, BRETHIOT Micheline, DEROY Hervé, KOZA Nadia, FIERRY-FRAILLON Julien.

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mme INCANA BESSON Myriam à Mme NEIVA DE SOUSA Joséphine, Mme Cécile MARIN BARROIS à Mme Aurore RODRIGUES, M GRIMAUD Pascal à M DEROY Hervé, M BEAUJEAN Gérard à Mme KOZA Nadia

Absents: Justin TANKOUA

Sylvie TEIXEIRA désignée comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 du code de l'urbanisme,

Vu les réunions du groupe de travail composé d'élus et d'habitants du 12 janvier 2023 au 23 février 2023,

Considérant la présentation du PADD et le débat qui s'en est suivi ;

Le Conseil Municipal a valablement débattu des orientations générales du PADD ;

La tenue du débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le document support du débat.

La présente délibération est notifiée, conformément aux articles L153-11 et L132-7 à L132-13 du code de l'urbanisme :

- au préfet,

- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental,

- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat et de la chambre d'agriculture,

- à l'autorité compétente en matière ~~des transports urbains,~~
- à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat,

A Villenoy, le 14 septembre 2023

Emmanuel HUDE
Maire de Villenoy



Délais et Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villenoy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Elle peut également faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site de télérecours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. Le Maire si le recours gracieux a été préalablement exercé.



Date de Convocation :
07/09/2023

Date d'affichage :
07/09/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

OBJET :

Soutien humanitaire à la suite du tremblement de terre qui a frappé le Maroc

Date de Publication :
14/09/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Emmanuel HUDE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM, Mmes, HUDE Emmanuel, SILVA Guyslaine, KRONENBITTER Patrick, JULIENNE Anouke, GAUCHER Alain, TEIXEIRA Sylvie, ASKOUBAN Rachid, DANIEL Caroline, LY Abdou, FOURNIER Agnès, RODRIGUES Aurore, NEIVA DE SOUSA Joséphine, JARDINIER Patrick, BUIRON Lucile, BOUKHRIS Samira, MERCIER Claude, LEITAO Pedro, THERIN Yann, BRETHIOT Micheline, DEROY Hervé, KOZA Nadia, FIERRY-FRAILLON Julien.

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Mme INCANA BESSON Myriam à Mme NEIVA DE SOUSA Joséphine, Mme Cécile MARIN BARROIS à Mme Aurore RODRIGUES, M GRIMAUD Pascal à M DEROY Hervé, M BEAUJEAN Gérard à Mme KOZA Nadia

Absents: TANKOUA Justin

Sylvie TEIXEIRA désignée comme secrétaire de séance a accepté cette fonction.

Face à la tragédie humaine causée par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Maroc du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023, le Conseil Municipal de Villenoy exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Sensibles aux drames humains de ce séisme, la commune de Villenoy tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.

La commune de Villenoy souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, le Conseil Municipal de Villenoy accorde une subvention de 3 000,00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121_29 et e L. 1115-1,

Vu l'urgence de la situation,

Considérant que les valeurs « Libertés, Egalité et Fraternité », socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que la situation au Maroc nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023

ID : 077-217705136-20230913-DEL2023_51-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) pour une action de solidarité aux sinistrés du Maroc.

A Villenoy, le 14 septembre 2023


Emmanuel HUDE
Maire de Villenoy



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Version de travail – 06 septembre 2023

3.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Villenoy



Avant-propos

LE CONTENU DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'expression de la vision politique de l'avenir du territoire communal.

Établi en prenant en compte le diagnostic, il définit les orientations générales d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, qui serviront de fil conducteur à l'élaboration de la partie réglementaire du projet.

Le PADD répond aux critères du développement durable et du renouvellement urbain, tels qu'ils sont définis par le Code de l'urbanisme, c'est-à-dire la protection et la mise en valeur de l'environnement, la gestion économe de l'espace, la mixité urbaine et la mixité sociale.

Le contenu du PADD est défini par l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. [...]



Introduction

La commune de Villenoy est située en Seine-et-Marne, à une cinquantaine de kilomètres de Paris, dans la vallée de la Marne, et à une quarantaine de kilomètres de l'aéroport de Roissy. Villenoy fait partie de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

La commune est contigüe de la ville de Meaux. La Marne constitue la limite Est du territoire communal. Ce dernier est traversé par le canal de l'Ourcq, la RD 5 et la ligne de chemin de fer Paris-Strasbourg. Villenoy est une commune marquée par **un environnement riche et une identité rurale affirmée**.

Fort de ce cadre de vie de qualité, les enjeux pour l'avenir s'articulent autour de la pérennisation de ses identités et de son développement vertueux pour faire de Villenoy **une ville accessible, chaleureuse et accueillante**.

Le projet d'aménagement et de développement du territoire communal s'articule autour de deux axes complémentaires:

- **Une ambition environnementale transversale** axée non seulement sur le cadre de vie mais aussi actrice d'une ville durable mettant en œuvre tous les leviers existants et à créer pour intégrer les enjeux imposés par le réchauffement climatique et la préservation du cadre de vie,
- **Une évolution qualitative, maîtrisée et ciblée** de la commune au service de ses habitants.

La **préservation du cadre de vie** passe en premier lieu par une **sauvegarde des terres agricoles et naturelles** existantes du territoire, en arrêtant toute consommation nouvelle de ces dernières.

L'objectif de consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers porté par le PADD est fixé à zéro.

La préservation du cadre de vie nécessite la **protection des quartiers d'habitat existants**, en maîtrisant leur évolution pour conserver leurs caractéristiques urbaines et paysagères.

En complément et en cohérence avec les enjeux de préservation, il est nécessaire de veiller à **l'évolution qualitative et ciblée** de la commune. Les potentialités d'évolution doivent pouvoir se mettre en œuvre non pas dans une logique arithmétique de densification mais, au contraire, dans celle d'une **évolution porteuse des enjeux d'un développement durable**.

Le parti d'aménagement de la commune s'appuie sur **l'arc vert** qui se développera dans un premier temps de la Maison des artistes vers l'abri conique jusqu'à l'espace de permaculture, puis jusqu'au stade de football. Cet arc vert a vocation à être à la fois **un lien vert traversant la commune** mais aussi un lieu commun pour tous les habitants, lieu de convivialité, d'échanges et de fraîcheur signe d'une ville durable, inclusive et accueillante, ouverte à toutes et tous.

AXE 1.

Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain

AXE 1

Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain



Maîtriser l'évolution urbaine et les caractéristiques des quartiers

Permettre une densification de l'espace urbain tout en maîtrisant la croissance démographique à environ 1% de nouveaux habitants par an.

Adapter l'urbanisme au contexte urbain en tenant compte notamment de la capacité des équipements publics et des réseaux, de l'offre de stationnement, de transports, de la dimension des rues, de la largeur des trottoirs pour faciliter les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite...

Prévoir un développement maîtrisé et durable rationalisant les ressources.

Préserver la physionomie et les caractéristiques propres à chaque quartier :

- Assurer la préservation des caractéristiques spécifiques du centre bourg, et lutter contre l'habitat indigne principalement localisé en centre-ville ;

- Encadrer et maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires en luttant contre la parcellisation



- Renforcer le cœur de ville (Place Foch – rue Thiers – rue de Gaulle) et limiter le développement d'autres centralités tout en permettant quelques commerces au nord de la commune

Protéger le ru de Rutel et ses abords y compris dans sa partie busée en limitant l'urbanisation à ses franges avec uniquement de l'habitat pavillonnaire.



AXE 1

Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain



Préserver voire développer les trames verte, bleue, noire et brune

Encourager la diversification des pratiques agricoles



Interdire le busage de tout cours d'eau sur la commune, tout en permettant le débusage du ru de Rutel.

Aménager et assurer la végétalisation des berges du ru de Rutel pour notamment lutter contre le risque inondation.

Protéger les zones humides avérées identifiées par la DRIEAT.

Identifier de nouvelles zones humides sur l'ensemble du territoire communal et les remettre en état.

Aménager une zone de biodiversité aux abords de la Marne et de la voie ferrée.

Veiller au maintien de la trame verte et bleue et favoriser le développement de la biodiversité sur l'ensemble de la commune.

Conforter les corridors écologiques identifiés.

Veiller à lutter contre les pollutions lumineuses pour protéger la biodiversité nocturne (la trame noire).

Favoriser la continuité écologique des sols en veillant à préserver des sols perméables (trame brune).

Envisager la création d'une zone naturelle sur le site TERZEO.

Favoriser la protection de l'habitat des espèces animales protégées (oiseaux, chauves-souris, abeilles, hérissons...)

Entretenir les milieux naturels par une gestion adaptée et éco-responsable.

Identifier les sujets végétaux à protéger notamment les arbres remarquables.

Mener une réflexion conjointe avec la mairie de Paris autour de l'aménagement des abords du Canal de l'Ourcq (fauchage tardif, accès,...).



AXE 1

Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain



Lutter contre le réchauffement climatique en multipliant les modes d'intervention

Favoriser la **réhabilitation** énergétique et thermique des bâtiments.

Faciliter la mise en œuvre et le développement des **énergies renouvelables** (géothermie, panneaux solaires, biomasse, ...).

Engager des **projets d'aménagement plus vertueux**, alliant lutte contre le réchauffement climatique et développement économique et social.



AXE 1

Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain



Valoriser le patrimoine bâti et naturel existant, caractéristiques de l'identité villenoienne

Préserver l'harmonie existante du centre-ville entre habitat traditionnel et petites activités économiques compatibles avec la fonction d'habitat.

Identifier les éléments bâtis présentant un caractère patrimonial et veiller à la mise en valeur de leurs caractéristiques architecturales.

Préserver, mettre en valeur et faciliter la découverte du patrimoine local (l'abri conique, la Maison des artistes, l'Hôtel de Ville...) mais aussi le patrimoine industriel lié à l'activité sucrière ou encore l'Union Commerciale.

Préserver l'harmonie du paysage urbain et naturel.

Préserver les vues remarquables notamment sur le grand paysage.



AXE 1

Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain



Développer les espaces de loisirs et de détente pour le bien-être des habitants de tous âges

Constituer l'**arc vert** qui a vocation à être à la fois un **lien vert traversant la commune** mais aussi un **lieu commun pour tous les habitants**, lieu de convivialité, d'échanges et de fraîcheur signe d'une ville durable, inclusive et bienveillante, ouverte à toutes et tous.

Développer les **sites de loisirs** de type aires de jeux dédiées aux enfants.

Aménager les bords de Marne pour favoriser et encourager les loisirs de type promenade.

Favoriser les liens intergénérationnels grâce à une offre en équipements spécifique et adaptée.

Permettre le développement de l'offre en loisirs pour les séniors.

Mettre en place des jardins partagés sur le territoire communal.



AXE 1




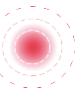








Villenoy, une ambition environnementale et paysagère à conforter, en valorisant l'existant et en encadrant le développement urbain

Cartographie de l'axe

Version de travail



NB : L'arc vert sera ajouté une fois qu'on aura la localisation précise.

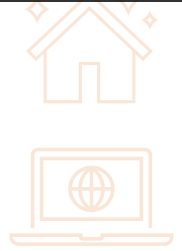
-  Encadrer et maîtriser l'évolution des quartiers pavillonnaires en luttant contre la parcellisation diffuse afin de conserver leurs caractéristiques
-  Permettre une densification de l'espace urbain tout en maîtrisant la croissance démographique à environ 1% de nouveaux habitants par an
-  Préserver l'harmonie existante du centre-ville, assurer la préservation de ses caractéristiques spécifiques, et lutter contre l'habitat indigne principalement localisé dans ce secteur
-  Renforcer le cœur de ville et limiter le développement d'autres centralités tout en permettant quelques commerces au Nord de la commune : place Foch – rue Thiers – rue du Général de Gaulle
-  Encourager la diversification des pratiques agricoles
-  Interdire le busage de tout cours d'eau sur la commune et envisager le débusage du ru de Rutel
-  Préserver les zones humides avérées sur l'ensemble du territoire
-  Conforter les corridors écologiques identifiés
-  Mener une réflexion conjointe avec la mairie de Paris autour de l'aménagement des abords du Canal de l'Ourcq (fauchage tardif, accès...)
-  Aménager les bords de Marne pour favoriser et encourager les loisirs de type promenade
-  Envisager la création d'une zone naturelle sur le site TERZEO
-  Préserver, mettre en valeur et faciliter la découverte du patrimoine local (l'abri conique, la Maison des artistes, l'Hôtel de Ville...) mais aussi le patrimoine industriel lié à l'activité sucrière ou encore l'Union Commerciale.

AXE 2.

Villenoy, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer.

AXE 2

Villenoy, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer.



Répondre aux besoins des habitants en matière de logements et de réseaux techniques liés

Veiller à une bonne intégration paysagère des nouvelles constructions dans le respect des caractéristiques urbaines existantes.

Poursuivre les efforts entrepris par la commune pour atteindre 25% de logements sociaux locatifs (LLS) notamment dans le cadre des nouveaux programmes de logements.

Favoriser la mixité sociale au sein des résidences.

Réaliser le projet de résidence intergénérationnelle pour favoriser le parcours résidentiel au sein de la commune.

Poursuivre l'enfouissement des réseaux.

Maintenir la qualité du service en matière de numérique (fibre optique...).



AXE 2

Villenoy, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer.



Maintenir et développer l'offre en équipements, commerces et services

Assurer une répartition équilibrée des équipements sur le territoire communal notamment sur l'espace 1871, tout en maintenant le niveau de services aux habitants.

Développer l'offre en équipements sportifs et associatifs en menant à bien les projets en fonction des besoins.

Développer des aires de jeux pour enfants.

Restructurer voire réaménager les équipements existants scolaires et périscolaires.



Pérenniser les commerces existants notamment dans le centre-ville.

Développer le circuit court commercial



Promouvoir une ville inclusive, notamment pour les seniors et les personnes en situation de handicap.

Améliorer l'offre de soins des habitants :

- Favoriser l'implantation de médecins ;
- Conforter le pôle médical existant

Mettre en œuvre le projet d'extension du cimetière.



AXE 2

Villenoy, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer.



Faire de Villenoy une ville accessible, chaleureuse et accueillante

Maintenir l'offre de transports en commun entre Villenoy et la gare de Meaux.

Rendre l'accès à la gare de Meaux accessible aux personnes à mobilité réduite.

Soutenir l'amélioration des dessertes de transport vers les pôles d'attractivité (Marne-la-Vallée et Roissy).

Adapter le niveau de service de transport (offre de bus, navettes internes) pour répondre aux besoins des personnes âgées (courses alimentaires, accès aux services, loisirs...).

Accompagner la réalisation d'un plan vélo. Développer les circulations douces par la création de nouvelles pistes cyclables ciblées. Matérialiser des espaces de stationnement dédiés, créer des points d'attache pour les vélos.

Prioriser le développement d'espaces publics respectueux de tous les modes de déplacement par différentes mesures (zones partagées, voie à sens unique, politique de stationnement, ...).



AXE 2

Villenois, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer.



Permettre de développer les activités économiques existantes tout en favorisant le circuit court

Maintenir les activités économiques existantes.

Développer les activités économiques au sein des ZAE tout en limitant la consommation des espaces.

Encadrer et limiter le développement des activités engendrant des nuisances pour la population et l'environnement.



Encourager les créations d'entreprises et favoriser les entreprises créatrices d'emploi local et qui mobilisent peu les transports routiers.

Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.

Favoriser les synergies économiques sur le territoire en permettant des complémentarités entre les activités.

Développer les entreprises qui utilisent et renforcent les circuits courts.

Développer l'hébergement hôtelier touristique tout en encadrant les pratiques induites par les applications internet.

Favoriser les activités professionnelles à domicile.

Inciter l'implantation d'une auberge-restaurant dans des anciennes demeures ayant des caractéristiques bâties remarquables.

Encourager l'économie résidentielle au service de la population : petit artisanat, commerces de proximité, professions médicales, etc.

Favoriser les entreprises et le développement de l'élevage non-intensif qui peut être intégré aux circuits courts via notamment la cuisine centrale.

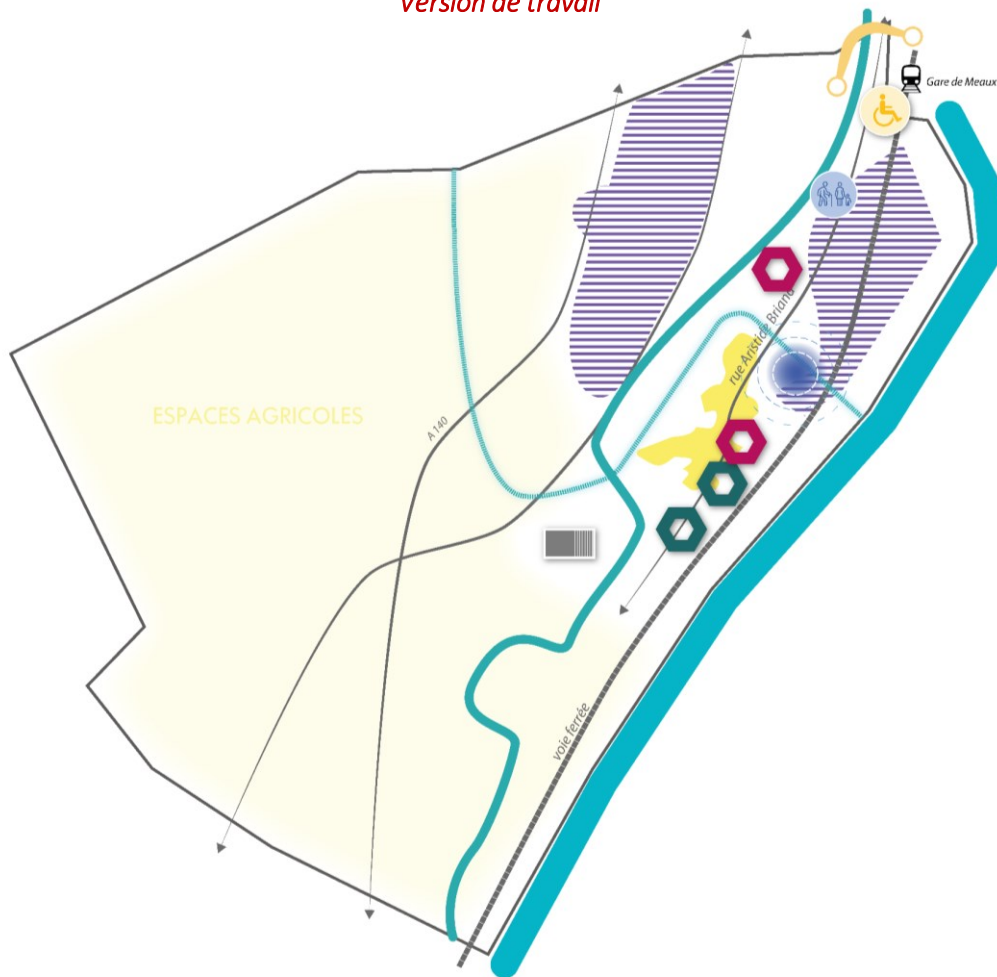


AXE 2

Villenoy, un cadre de vie à préserver en anticipant les besoins de la population : habiter, travailler, se déplacer.

Cartographie de l'axe

Version de travail



- 

Réaliser le projet de résidence intergénérationnelle pour favoriser le parcours résidentiel au sein de la commune
- 

Améliorer l'offre de soins des habitants en confortant le pôle médical.
- 

Restructurer voire réaménager les équipements existants scolaires et périscolaires
- 

Mettre en œuvre le projet d'extension du cimetière
- 

Pérenniser les commerces existants notamment dans le centre-ville
- 

Maintenir l'offre de transports en commun entre Villenoy et la gare de Meaux (*localisation indicative*)
- 

Rendre l'accès à la gare de Meaux accessible aux personnes à mobilité réduite.
- 

Maintenir les activités économiques existantes
- 

Inciter l'implantation d'une auberge-restaurant dans des anciennes demeures ayant des caractéristiques bâties remarquables.